

Comité de suivi des programmes européens en Midi-Pyrénées

Le comité de suivi des programmes européens s'est réuni ce mercredi 30 juin à la Préfecture de région Midi-Pyrénées sous la coprésidence de Cécile Chicoye, représentant le préfet de région et de Gérard Onesta, vice-président du Conseil régional représentant le président du Conseil régional, en présence des représentants de la Commission européenne et des instances nationales et régionales.

Le comité de suivi est l'instance partenariale des programmes européens. Il s'assure de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre des programmes européens dans notre région.

Les programmes européens 2007/2103, soutenus par le FEDER, le FSE et le FEADER, arrivent cette année à mi-parcours. Le comité a examiné leur avancement et les modalités de la révision du programme « Compétitivité régionale et emploi » soutenu par le FEDER.

L'avancement des programmes.

Depuis 2007, les programmes européens gérés en Midi-Pyrénées ont soutenus plus de 7000 projets.

Innovation et développement durable : 177 millions d'euros de FEDER ont déjà été programmés sur une enveloppe totale de 430 millions d'euros pour la période, soit un avancement de 41%.

Emploi et formation : 75,87 millions d'euros de FSE ont déjà été programmés sur une enveloppe totale de 192 millions d'euros pour la période, soit un avancement de 39,5%.

Développement rural : 71,96 millions d'euros de FEADER ont déjà été programmés sur une enveloppe totale de 207,2 millions d'euros pour la période, soit un avancement de 34,7%.

La révision du programme « Compétitivité régionale et emploi » soutenu par le FEDER.

L'évaluation de ce programme est en cours, elle mènera à une révision du programme pour l'adapter à l'évolution du contexte socio-économique régional, comme prévu par les textes européens.

Le comité de suivi a décidé de se réunir à l'automne, à l'issue de l'évaluation en cours, pour examiner et valider une proposition de révision du programme qui sera ensuite transmise à la Commission européenne pour approbation.

La révision du programme se déroule à enveloppe constante, soit 430 millions d'euros de FEDER pour la période 2007/2013. Elle peut impliquer une redéfinition des orientations et/ou un redéploiement des fonds entre les priorités du programme.

communiqué
presse

Contact presse :
Mathilde BLAYA

Responsable de la communication
des programmes européens au SGAR
Préfecture de la région Midi-Pyrénées
+ 33 (0)5 34 45 33 28
mathilde.blaya@midi-pyrenees.pref.gouv.fr

www.europe-en-midipyrenees.eu

www.europe-en-midipyrenees.eu



Les programmes européens en Midi-Pyrénées soutenus par le FEADER / FEDER / FSE

Dans toutes les régions d'Europe, l'Union européenne finance des projets pour renforcer la compétitivité et le développement des territoires et ainsi réduire les écarts de développement entre les régions européennes.

Avec les programmes européens, l'Union européenne investira ainsi plus d'1,4 milliard d'euros en Midi-Pyrénées entre 2007 et 2013.

Deux politiques européennes encadrent les programmes européens, trois fonds les soutiennent :

- Le FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- Le FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
- Le FSE : Fonds Social Européen

La politique de développement rural, soutenue par le FEADER

> Développement rural / 862 millions d'euros en Midi-Pyrénées

207,2 millions d'euros gérés en Midi-Pyrénées

654,8 millions d'euros réservés à Midi-Pyrénées au titre des mesures nationales

Pour la période 2007/2013, la politique de développement rural se renouvelle et s'intéresse à l'environnement et à toute l'économie rurale. Elle soutient également les agriculteurs, notamment dans leur prise en compte de l'environnement et dans l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier.

La politique de cohésion, soutenue par le FEDER et le FSE

> « Compétitivité régionale et emploi » soutenu par le FEDER et le FSE / 622 millions d'euros en Midi-Pyrénées

430 millions d'euros de FEDER

192 millions d'euros de FSE

Les programmes « Compétitivité régionale et emploi » soutiennent en priorité l'innovation, le développement durable, les TIC, l'emploi, la formation professionnelle, l'insertion et la cohésion sociale.

> « Coopération territoriale européenne », soutenu par le FEDER

- La coopération transfrontalière : Espagne-France-Andorre / 168 millions d'euros*
- La coopération transnationale : SUDOE / SUD-Ouest Européen (6 régions françaises, Espagne, Portugal, Gibraltar) / 99 millions d'euros*
- La coopération interrégionale (UE+Norvège+Suisse) / 321 millions d'euros*

* montants pour la zone de coopération

Le fonctionnement des programmes européens en Midi-Pyrénées

L'Union européenne délègue la gestion des programmes soutenus par le FEADER, le FEDER et le FSE aux niveaux national et régional.

Ainsi, après adoption de la stratégie, des types d'actions financés et des critères de sélection, ce sont les partenaires régionaux qui sélectionnent les projets.

La sélection des projets

Les projets sont sélectionnés collégialement par le comité régional de programmation qui se réunit en moyenne tous les deux à trois mois.

Le comité de programmation est coprésidé par le préfet de la région Midi-Pyrénées et le président du Conseil régional Midi-Pyrénées. Il est composé de l'ensemble des partenaires régionaux, notamment : la Préfecture de région et les Préfectures de départements, le Conseil régional, les Conseils généraux, le Conseil économique et social régional, la Trésorerie générale, les Chambres consulaires et les services instructeurs compétents.

> Prochain comité de programmation le 21 septembre 2010

La gestion du programme

Le préfet de la région Midi-Pyrénées est l'autorité de gestion des programmes : il est responsable de leur mise œuvre.

Pour la période 2007/2013, le préfet de région a délégué la gestion d'une partie du programme à des collectivités et à des organismes selon leurs compétences.

Ainsi le Conseil régional Midi-Pyrénées, sept Conseils généraux, des PLIE et des OPCA sont gestionnaires délégués d'une partie des programmes européens. Leurs services instruisent les dossiers correspondant à leurs compétences.

Tous les partenaires se retrouvent ensuite en comité de programmation pour la sélection des projets.

Le suivi du programme

Le suivi du programme est assuré par un large partenariat (européen, national, régional) qui se réunit deux fois par an en comité.

Le comité de suivi s'assure de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre du programme.

Il est coprésidé par le préfet de région et le président du Conseil régional et réunit :

- les représentants de la Commission européenne ;
- les représentants des instances nationales: la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ;
- les partenaires régionaux : la Préfecture de région et les Préfectures de départements, le Conseil régional, les Conseils généraux, les Députés européens, la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP, ex TG), les Chambres consulaires.